



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-176
RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE DE LA VILLE POUR LA PERIODE
2021/2024 - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Arnaud ARFEUILLE à Marie RECALDE, Sylvie DELUC à Thierry MILLET

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Samira EL KHADIR, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Madame Véronique KUHN, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que depuis la loi « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » du 8 juillet 2013, les communes doivent élaborer et mettre en œuvre des Projets Educatifs de Territoire (PEDT) afin de permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions pour respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations des enfants et des jeunes.

L'année 2021 marque le renouvellement de ce projet pour la ville de Mérignac. La volonté affirmée dans ce nouveau PEDT est de développer une approche globale de l'enfant et du jeune au cours de son parcours de vie de 0 à 25 ans dans une démarche partenariale entre tous les acteurs de l'Education de la communauté éducative : parents, enseignants, salariés et bénévoles associatifs, agents municipaux. Les politiques publiques concernées s'adressent aux publics petite-enfance, enfance et jeunesse et réunissent l'ensemble des actions qui sont mises en œuvre dans les domaines des loisirs éducatifs, de la culture, du sport, de la cohésion sociale et du développement durable.

Ce projet éducatif renforce la volonté de la ville de Mérignac de s'affirmer comme une ville éducatrice qui oeuvre à la formation de futurs citoyens capables de comprendre le monde qui les entoure afin d'en modifier le devenir.

Ainsi, il est proposé que les finalités éducatives présentées dans le préambule de la *Charte Internationale des Villes Éducatrices de 1990 (modifiée en 1994, 2004 et 2020)*.

Ces principes constituent le socle de valeurs de la politique éducative de Mérignac (cf. annexe 1)

Pour parvenir à la réalisation de ces finalités, six ambitions éducatives – partagées par l'ensemble des acteurs – sont proposées pour guider les actions portées sur le territoire de Mérignac :

- Garantir une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes ;
- Viser la réussite éducative de tous et lutter contre les inégalités sociales, territoriales et scolaires en favorisant l'accessibilité aux ressources du territoire ;
- Renforcer la continuité entre acteurs et la cohérence éducative autour des besoins de l'enfant et du jeune ;
- Associer et accompagner les familles au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer l'accompagnement de la parentalité ;
- Accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté en les soutenant au travers d'un parcours éducatif et laïque ;
- Viser l'inclusion et la participation de tous à la vie de la cité en prenant en compte toutes les singularités et les besoins éducatifs particuliers.

Par rapport au dernier PEDT 2018-2021, de nombreux axes vont être renforcés dans le plan d'action à venir tels que : l'égalité fille/garçon, la prévention et la lutte contre les discriminations, la prévention du décrochage, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation artistique et culturelle ou encore l'accompagnement à la parentalité. Une attention particulière sera adressée au public le plus fragilisé socialement et en particulier tous les enfants et les jeunes qui grandissent dans les quartiers prioritaires politique de la ville et qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu. Ce projet marque aussi le renforcement des actions participant à une meilleure inclusion des enfants porteurs de handicap et de tous ceux dont le parcours de vie doit être soutenu pour leur garantir les meilleures chances de réussir leur vie personnelle et professionnelle malgré les difficultés rencontrées.

Enfin, la ville propose d'inscrire son Projet Educatif Territorial dans le cadre du dispositif de l'Etat appelé « plan Mercredi » et qui consiste depuis 2018 à soutenir le développement d'accueil de loisirs de qualité les mercredis en complémentarité avec le temps scolaire.

Dans ce cadre, il est attendu que les accueils de loisirs du mercredi soient organisés autour de 4 objectifs :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;

- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives.

L'engagement de la collectivité dans ce plan permettra à la ville de bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour réaliser les investissements qui participent au développement des locaux existants et au développement des places dans les accueils de loisirs. Cela permettra également à la ville de bénéficier de prestations de la CAF plus importantes qui consolideront la qualité d'accueil des enfants attendue par la ville pour ces activités enfance et jeunesse.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 2 décembre 2021,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le Projet Educatif Territorial de Mérignac 2021-2024 tel que présenté ci-joint ;

ARTICLE 2 : d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite ci-jointe relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et d'un plan mercredi qui sera signée avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 13 décembre 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 14 décembre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.